

Une liberté d'expression étouffée

« Hong Kong telle que je l'ai connu ne sera plus. Il m'aura fallu du temps pour en accepter l'augure. Comme tant d'amoureux de cette ville unique, jamais je n'aurais imaginé être le témoin d'une destruction aussi brutale et expéditive. » témoigne Dorian Malovic. Liberté d'expression, de rassemblement, d'association, droit à la vie privée : ces droits fondamentaux recouvrent des réalités qui sont très différentes. Mais ils sont menacés partout, y compris près de chez nous, où, au nom de la sécurité, des lois et pratiques vont venir restreindre de ce fait les libertés pourtant publiques

C'est ainsi qu'à Hong Kong, pour pouvoir réprimer des crimes contre la sécurité de l'État, le Parlement chinois a adopté à l'unanimité une nouvelle loi entrée en vigueur immédiatement le 30 juin 2020. Son but ? Sauvegarder la sécurité nationale dans la région administrative spéciale de Hong Kong. Mais la formulation de ce texte est si vague et si générale, que n'importe quel acte peut être considéré comme une menace pour la "sécurité nationale" et qu'elle peut s'appliquer à quiconque sur la planète. Cette loi donne ainsi aux autorités de nouveaux pouvoirs pour réprimer quatre types de crimes : la subversion, la sécession, le terrorisme et la collusion avec des forces étrangères.

Mais immédiatement, les autorités ont commencé à l'utiliser pour réprimer l'expression d'opinions de façon légitime et pacifique. Les autorités de Hong Kong doivent donc cesser d'utiliser la sécurité nationale comme prétexte pour restreindre de façon excessive la liberté d'expression et d'autres droits humains. Puisqu'au nom de l'article 28 de la loi fondamentale de Hong Kong, la liberté des personnes, résidents de Hong Kong, serait inviolable. Aucun résident de Hong Kong ne sera soumis à l'arrestation, la détention ou l'emprisonnement arbitraire ou illégal.

Alors, en quoi cette loi bafoue-t-elle les différentes libertés et d'autres droits humains à Hong Kong ?

Une personne emprisonnée non pour avoir agi mais pour avoir simplement exprimé ses opinions ou ses convictions, est appelée prisonnier d'opinion. Tony Chung, 19 ans, ancien leader du groupe « Studentlocalism » dissout la veille de l'adoption de la Loi de la Sécurité Nationale, ainsi que trois autres étudiants arrêtés au titre des articles 20 et 21 pour avoir récemment fait état de la création d'organisations prônant l'indépendance d'Hong Kong, ont été condamnés à la perpétuité pour avoir simplement exprimé leurs opinions sur les réseaux sociaux. Nul ne devrait être arrêté uniquement pour avoir exprimé des opinions contraires à celles du gouvernement.

Mais cette loi ayant pour but de protéger la sécurité nationale n'a en réalité pas protégé les personnes ciblées qui sont des avocats, des universitaires, des journalistes et des employés d'ONG... Car plusieurs personnes ont été reconnues coupables d'infractions liées à la sécurité nationale pour le simple fait d'avoir exercé leur liberté d'expression et défendu les droits humains. Ces personnes arrêtées représentent pourtant un échantillon de segments de la société civile. Ainsi, il faut arrêter d'utiliser la loi sur la sécurité nationale pour supprimer les droits à la liberté d'expression, de réunion pacifique et d'association.

Ces dernières arrestations indiquent que les différents motifs prévus par la loi sur la sécurité nationale sont effectivement utilisés pour détenir des personnes en raison de l'exercice de droits légitimes de participation à la vie politique et publique.

Le problème étant que le Bureau de sauvegarde de la sécurité nationale, dans lequel ses locaux et son personnel ne relèvent pas de la compétence hongkongaise, jouit donc d'une immunité totale, quelles que soient les infractions ou les atteintes aux droits humains dont ils sont accusés. La police hongkongaise a créé un nouveau département en charge de la sécurité nationale, ayant pour but de conduire des opérations de surveillance secrète sans contrôle judiciaire. La loi accorde donc des immunités au

personnel en charge de la sécurité nationale, et indique qu'elle domine sur l'ensemble de la législation hongkongaise en cas de conflit. Cela signifie que la population ne peut avoir recours aux procédures légales habituelles pour faire obstacle aux abus de pouvoir et aux violations des obligations juridiques de Hong Kong, y compris celles relatives aux droits humains définies dans le droit national et international. Imaginez-vous qu'aux termes du droit international relatif aux droits humains, nul ne peut être détenu sans raison légitime, et toute personne accusée d'une infraction a droit à un procès équitable. Or, cette loi vous contraint, en état d'arrestation, à répondre à des questions, cela vous privant, dans les affaires liées à la sécurité nationale, du droit de garder le silence alors qu'il s'agit pourtant d'un élément essentiel de la présomption d'innocence et l'équité de la procédure.

Mais heureusement, afin d'empêcher Hong Kong d'avoir accès aux technologies que la police de Hong Kong utilise de façon à infliger des violences disproportionnées et illégales à des manifestants pourtant pacifiques, le Parlement européen a adopté une résolution appelant notamment l'Union européenne et la communauté internationale à œuvrer à la mise en place de mécanismes appropriés de contrôle des exportations de technologies ayant comme idée de protéger les droits humains à Hong Kong. C'est pourquoi le parlement ou même le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, ainsi que des experts indépendants des Nations Unies en matière de droits de l'homme ont exprimé leur inquiétude quant au fait du potentiel de ces mesures pour restreindre les droits de l'homme. Car il est vrai que l'exercice du droit à prendre part à la conduite des affaires publiques, directement et ou par l'intermédiaire de représentants librement choisis, est un droit fondamental protégé par le Pacte international relatif aux droits civils et politiques et au Pacte international relatif aux droits économiques, qui est incorporé dans la loi fondamentale de Hong Kong.

Les médias publiant des articles et reportages critiques, et la société civile dans son ensemble sont menacés car la loi introduit un contrôle renforcé sur l'éducation, le journalisme et les réseaux sociaux. Le HCDH a demandé aux autorités de garantir le droit à la liberté d'expression dans le cadre des enquêtes en cours, notamment en permettant aux journalistes et aux organisations de presse d'exercer pleinement et librement leurs fonctions légitimes au nom des articles 27 à 38 qui, je cite, assurent aux résidents de Hong Kong qu'ils continueront à jouir des libertés d'expression, de la presse et de publication, d'association, de rassemblement, de manifestation, de communication et du droit de grève

Comprenez-vous maintenant que les dispositions de ce texte sont rédigées avec des termes si vagues que personne ne peut savoir dans quelles conditions et à quel moment il existe un risque de les transgresser, ce qui a immédiatement eu un effet dissuasif sur tout le territoire. Les garanties en matière de droits humains risquent d'être ignorées car la loi qui est censée les garantir peuvent être rendues impossibles par d'autres dispositions qu'elle prend. Une personne inculpée d'une infraction liée à la sécurité nationale risque désormais d'être poursuivie dans le cadre du système judiciaire continental et jugée au titre de ce droit. Cela veut dire qu'elle pourrait être détenue arbitrairement, voire secrètement, sans pouvoir ni contacter ni sa famille, ni consulter un avocat de son choix.

Il est vrai que la loi relative à la sécurité nationale de Hong Kong est un nouvel exemple de l'utilisation par un gouvernement du concept de « sécurité nationale », malgré les divers problèmes de sécurité particuliers que pourraient rencontrer chaque État, et même s'il a le droit et le devoir de protéger ses citoyens comme l'énonce l'article 19 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques. Il a de toute évidence aucune justification ni pour servir d'excuse à ces problèmes, ni pour priver les gens du droit

d'exprimer des opinions différentes, ni pour empêcher d'exercer leurs autres droits humains qui sont eux protégés par des normes juridiques internationales.

En réalité, cette nouvelle loi est un coup pour la liberté d'expression et d'autres droits humains. Il faut donc cesser d'utiliser la sécurité nationale comme prétexte pour restreindre ces droits.

Anaïs TARYOUHT